

Défis, vertus et limites de la planification de l'immigration au Québec pour 2024-2027

Marc Termote

L'auteur de ce mémoire est docteur en droit et docteur en sciences économiques (U. Louvain) et détient une maîtrise en sciences régionales de la Wharton School (U. Pennsylvanie). Il a enseigné dans la plupart des universités québécoises et a été professeur invité dans une dizaine d'universités européennes. Ses publications sont presque toutes consacrées en tout ou en partie à la migration, et comportent 12 livres, 66 articles, 45 communications et 49 rapports de recherche. De 2009 à 2016 il a été président du Comité de suivi de la situation linguistique de l'Office québécois de la langue française et est depuis 2006 professeur associé au Département de démographie de l'Université de Montréal.

Le présent mémoire est articulé en trois étapes. La première traite brièvement des principaux défis auxquels est confrontée la politique québécoise d'immigration, alors que la deuxième souligne les vertus et les limites dont témoigne la planification de l'immigration prévue pour la période 2024-2027, dans sa réponse à ces défis. En matière de conclusion, nous nous permettrons dans une troisième partie de suggérer quelques pistes pour renforcer l'efficacité de cette planification.

1. Les défis de la politique d'immigration du Québec

Dans sa définition d'une politique d'immigration, tout gouvernement québécois doit tenter de répondre à au moins cinq défis : le défi canadien, le défi régional, le défi démographique, le défi socio-économique et le défi linguistique.

1.1 Le défi canadien

La politique québécoise d'immigration ne peut manquer de s'interroger sur les objectifs de la politique canadienne d'immigration. Or, cette dernière a systématiquement pour effet de réduire la part de l'immigration québécoise dans le total de l'immigration au Canada. Toutes les provinces canadiennes connaissent une sous-fécondité importante et conséquemment un accroissement « naturel » (excès des naissances sur les décès) proche de zéro, de sorte que l'immigration internationale est devenue la source quasi unique de l'accroissement de la population, aussi bien au Québec que dans le reste du Canada. Il en résulte que la part du Québec dans le total de la population canadienne, qui a continuellement diminué depuis la Confédération (de 32 % en

1871 à 28 % en 1971 et à 22 % aujourd'hui), poursuivra sa tendance à la baisse, tendance qui ne pourra que s'accélérer si le gouvernement fédéral maintient son projet d'élever le nombre d'immigrants permanents de 431 000 en 2022 à un demi-million en 2025, voire un million ultérieurement. Si la baisse du poids démographique du Québec au sein de la Confédération observée entre 1971 et 2021 se poursuivait au même rythme à l'avenir, la part du Québec baisserait à près de 10 % dans moins de un siècle, soit dans trois ou quatre générations. Cette baisse serait évidemment encore plus rapide avec une immigration canadienne s'élevant à un demi-million, voire un million.

Or, le poids politique du Québec au sein de la Confédération est directement relié à son poids démographique. Le Québec a beau avoir obtenu de garder constant son nombre de députés fédéraux, d'autres provinces connaîtront une hausse significative de leurs représentants à Ottawa, de sorte que la part du poids « politique » du Québec ne peut que diminuer : de 23,1 % de députés québécois aujourd'hui à 21,5 % en 2043 selon Duhamel (2023). À ce rythme, le Québec n'aura guère plus de 16 % de députés fédéraux à la fin du siècle.

À cette baisse quasiment inexorable du poids politique du Québec s'ajoute une baisse importante de sa part dans les transferts fédéraux (avec ce que cela implique en termes d'évolution de sa capacité budgétaire). Les transferts fédéraux liés à la péréquation, aux soins de santé, à l'éducation post-secondaire, à l'assistance sociale, etc, dépendent en effet directement du nombre d'habitants recensés dans chaque province.

Le défi « canadien » auquel fait face le Québec dans sa définition d'une politique d'immigration est donc de taille. Il ne faut certes pas le sous-estimer.

1.2 Le défi régional

Se limiter à considérer uniquement l'ensemble du Québec risque de conduire à des conclusions non significatives. La dynamique démographique, socio-économique, linguistique et politique de la région de Montréal est en effet très différente de celle vécue dans le reste du Québec. En se contentant d'une analyse de l'ensemble, on examine en fait une situation moyenne (la région métropolitaine de Montréal et le reste du Québec représentent une part quasi équivalente dans la population québécoise totale), et cette moyenne n'est valable ni à Montréal ni en dehors de cette région. En ne considérant que la moyenne québécoise, on dilue - pour un phénomène donné - la sur- ou sous-vitalité d'une région par rapport à l'autre. En termes plus triviaux, on « noie le poisson ».

Dans ce contexte, une politique québécoise d'immigration doit nécessairement distinguer la région de Montréal du reste du Québec. Plus précisément, elle doit réfléchir aux objectifs et aux moyens d'une politique de régionalisation de l'immigration. À cet égard, le défi est considérable : malgré tous les efforts (gouvernementaux et autres), la région de Montréal continue toujours d'accueillir environ 85 % des immigrants internationaux, avec tout ce que cela implique du point de vue de l'intégration (socio-économique, linguistique, etc) de ces immigrants. Toutes les études montrent clairement que les immigrants qui s'établissent « en région » s'intègrent plus rapidement au marché du travail et y bénéficient d'un taux de chômage moins élevé et d'un niveau des salaires plus élevé que ceux qui s'installent dans la région de Montréal. Lorsque ces immigrants n'ont pas le français comme langue d'usage, ils se francisent beaucoup plus rapidement, ce qui n'est guère surprenant puisqu'ils sont soumis à la « loi du sol », qui les oblige presque toujours à recourir au français dans l'espace public, alors qu'à Montréal ils ont le plus souvent le choix entre le français et l'anglais.

Il importe cependant d'être prudent lorsqu'on évalue cette meilleure « performance » socio-économique et linguistique des immigrants établis en région. On doit en effet s'interroger sur l'impact d'un « biais de sélection » : dans quelle mesure les immigrants qui choisissent de s'installer en région ont-ils un profil scolaire, professionnel, linguistique, etc, qui facilite leur intégration socio-économique et linguistique ? Puisque le profil des immigrants qui choisissent de s'établir en région n'est pas le même que celui de ceux qui choisissent la région de Montréal, une politique de régionalisation de l'immigration doit accepter que ce qu'une région peut gagner, l'autre pourra le perdre.

1.3 Le défi démographique

Pour qu'une population puisse renouveler son effectif, il faut qu'en moyenne chaque femme donne naissance à au moins 2,1 enfants. Or, depuis 1971, soit depuis plus de un demi-siècle, l'indice de fécondité a toujours été inférieur à ce seuil de renouvellement. Après avoir fluctué entre 1,4 et 1,7 enfant entre 1973 et 2009, il a continuellement baissé depuis lors, pour se retrouver à 1,49 en 2022 (1,23 à Montréal). Pendant longtemps, cette sous-fécondité a affecté relativement peu le nombre de naissances (et donc l'évolution de la population d'âge scolaire et d'âge actif), parce que si chaque femme donnait naissance à moins d'enfants, cela était compensé par le nombre important de femmes en âge d'avoir des enfants (les femmes nées pendant le baby-boom des années d'après-guerre). L'apport des immigrantes doit également être pris en compte. Même si celles-ci ont en général une fécondité supérieure à celle des non-immigrantes (1,8 contre 1,4 en 2022), leur contribution à la fécondité québécoise dans son ensemble est restée longtemps relativement faible, mais avec la

baisse des naissances parmi les femmes nées au pays et avec la forte hausse de l'immigration au cours des trois dernières décennies, leur part dans le total des naissances a fortement augmenté : la part des naissances issues d'au moins un parent né à l'extérieur du Canada est passée de 13 % en 1980 à 34 % en 2022, et celle des naissances issues de deux parents nés à l'étranger est passée de 7 % à 22 % (ISQ, 2023 : 41).

L'implication immédiate de cette sous-fécondité (qui est là pour rester) est que l'immigration internationale est devenue indispensable si l'on veut éviter que le nombre d'habitants baisse : l'accroissement naturel (excès des naissances sur les décès) est sur le point de devenir négatif (il était d'à peine 2000 en 2022) et même si la fécondité se maintenait au niveau actuel (1,5 enfant par femme) il continuerait à baisser, à cause de la hausse du nombre de décès liée au vieillissement de la population. En d'autres termes, il faudra accueillir de plus en plus d'immigrants pour remplacer les bébés manquants et éviter un déclin démographique. Si le Québec continue encore à voir le nombre de ses habitants augmenter, cela est quasi uniquement grâce à l'immigration internationale : en 2022, la population québécoise a augmenté de 149 900 personnes, alors que le solde (excès des entrées sur les sorties) des migrations internationales s'élevait à 149 500. Ce dernier montant comportait un gain net de 86 700 résidents non permanents (travailleurs temporaires, étudiants étrangers, demandeurs d'asile), dont le nombre a explosé au cours des dernières années, et qui représentent une dynamique très différente de celle des immigrants permanents.

Une seconde implication immédiate de la sous-fécondité est le vieillissement de la population. Le vieillissement démographique est particulièrement rapide au Québec, essentiellement parce que la chute de la fécondité y a été extraordinairement rapide : l'indice de fécondité y a été réduit de moitié en une décennie, de 4 enfants par femme à 2, au cours des années 1960. À cette sous-fécondité il faut ajouter les progrès remarquables en matière de lutte contre la mortalité, ce qui a conduit à une hausse très importante de la longévité.

Déclin démographique et vieillissement de la population : le défi démographique auquel fait face le Québec est double et recouvre plusieurs dimensions.

1.4 Le défi socio-économique

Au cours du dernier demi-siècle, le Québec a bénéficié d'une croissance économique, sociale et culturelle, tout à fait exceptionnelle, à tel point que l'on peut parler du « miracle québécois » (Polèse, 2021). Dans quelle mesure l'immigration internationale a-t-elle contribué à cette croissance ? Selon une opinion largement répandue, l'arrivée d'un nombre croissant d'immigrants internationaux serait la condition d'une croissance du bien-être de la population

d'accueil. Or, quasiment toutes les études consacrées à l'impact économique de cette immigration (quel que soit le pays d'immigration et la période considérée) aboutissent au même constat : « [...] all [studies] lead to the same conclusion : immigration has only a negligible impact on the level of per capita income, and as far as the labor market is concerned, its impact on wages and on the unemployment rate of the receiving country tends to be (slightly) negative » (Termote, 2011 : 101). Boudarbat et Grenier (2014 : 69) dans leur étude consacrée au Canada et aux États-Unis, concluent : « [...] de façon générale, on peut dire que l'impact économique de l'immigration est probablement assez faible. [...] les modèles théoriques et empiriques ont estimé un effet assez modeste - de l'ordre de un demi de un pour cent du PIB par habitant - qui pourrait aussi être légèrement négatif ». Plus récemment, Fortin a démontré qu'il est erroné de soutenir que l'immigration peut enrichir significativement la population d'accueil, et cela même dans un contexte de rareté de la main-d'œuvre. On se retrouve, affirme-t-il, devant un « gros sophisme », « une logique incomplète qui 'oublie' de tenir compte que l'immigration finit par augmenter la demande de main-d'œuvre et non seulement l'offre de main-d'œuvre » (Fortin, 2022 : 5). Le *Canadian Labour Economics Forum* vient de publier une étude portant sur l'évolution de l'économie du Canada entre 1961 et 2019, dont les auteurs n'hésitent pas à conclure que l'immigration a fait baisser le bien-être des Canadiens (Doyle et al., 2023).

Dans le cas du Québec, l'examen de l'évolution du nombre d'immigrants depuis 1961 devrait nous conduire à nous interroger sur la direction du lien qui pourrait exister entre immigration et croissance économique. De 1961 à 2003 le nombre d'immigrants internationaux est demeuré relativement faible, variant entre aussi peu que 14 000 (en 1978) et 52 000 (en 1991) pour une moyenne annuelle d'environ 25 000. Ce n'est qu'à partir de 2004 que cette immigration a commencé à atteindre continuellement des niveaux élevés (de 44 000 en 2004 à 55 000 en 2012 et à 69 000 en 2022). En d'autres termes, pendant plus de quatre décennies, au plus fort du « miracle » économique québécois, l'immigration est restée faible (sauf quelques « pointes » liées à des crises humanitaires à l'étranger), et ce n'est qu'en fin de période, au cours des 18 dernières années, que l'immigration a pris de l'ampleur. Il semble donc bien que cette immigration soit la conséquence de la croissance économique plus que sa cause.

Une seconde considération devrait nous inciter à la prudence quant à l'impact économique de l'immigration. L'immigrant a en moyenne 30 ans lors de son arrivée au Québec, ce qui implique qu'il fait vieillir l'âge moyen de la population active. Il participera donc moins longtemps au marché du travail qu'une

personne née au pays et disposera de moins d'années pour construire son fonds de retraite.

Plutôt que de poursuivre (vainement...) une politique d'immigration visant à « enrichir » la population d'accueil, il importe donc de revoir les objectifs de cette politique, en donnant plus d'importance aux objectifs humanitaires (réunion des familles, accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés) et culturels, et moins d'importance aux objectifs économiques.

1.5 Le défi linguistique

Le Québec est la seule société d'immigration dont la langue officielle est fragilisée par l'immigration. En effet, tout immigrant, quelle que soit sa langue habituelle d'usage et quel que soit son pays d'immigration, se voit obligé d'utiliser dans l'espace public la langue officielle de sa terre d'accueil, et ce dès son arrivée. Dans tous les pays d'immigration s'applique la « loi du sol », c'est-à-dire que la langue utilisée dans l'espace public par la majorité de la population s'applique à toute personne établie sur le territoire. Dans certains pays (la Belgique, la Suisse), cette « loi du sol » basée sur un critère démographique est même entérinée par des mesures juridiques. Cette loi du sol, cette territorialisation linguistique, n'est cependant pas en vigueur au Québec, sauf en région : un immigrant qui s'établit dans la région de Montréal (et à Gatineau) a, pour une grande partie de ses activités publiques, le choix d'utiliser le français ou l'anglais.

Bien sûr, il existe des éléments de territorialisation linguistique à Montréal : par exemple, la Charte de la langue française (CLF) s'y applique en matière scolaire (du moins pour les niveaux primaire et secondaire), la langue de communication de la Société des Transports de Montréal avec ses usagers est essentiellement le français, et dans l'Est comme dans l'Ouest de l'île de Montréal l'environnement démo-linguistique est tel que souvent l'immigrant n'aura guère le choix entre le français et l'anglais. Mais même après presque un demi-siècle d'application de la CLF, force est de constater qu'un pourcentage important d'immigrants utilise l'anglais dans l'espace public. Les résultats du recensement de 2021 sur la langue de travail sont éloquentes à cet égard : dans la région métropolitaine de Montréal, 55,6 % d'entre eux utilisent l'anglais au travail (28,2 % « le plus souvent », 17,2 % « régulièrement », et 10,3 % qui ont déclaré utiliser « le plus souvent » à la fois l'anglais et le français). Si l'on considérait la situation sur l'île de Montréal, ces chiffres seraient sans nul doute bien plus élevés.

La proportion d'immigrants qui travaillent en anglais a nettement augmenté parmi les immigrants récents. Par souci de concision, nous nous limiterons aux

seuls travailleurs utilisant « le plus souvent » une langue de travail donnée. On observe qu'en 2021 (toujours dans la région métropolitaine de Montréal) les immigrants arrivés en 2001-2010 utilisaient à concurrence de 24,5 % l'anglais « le plus souvent » et que ce pourcentage était quasiment identique (24,2 %) pour ceux arrivés en 2011-2015. Mais parmi ceux arrivés en 2016-2021, 34,7 % utilisent le plus souvent l'anglais. Ce pourcentage est encore plus élevé parmi les résidents non permanents : 41,1 % d'entre eux utilisent le plus souvent l'anglais au travail.

Tous ces chiffres doivent être comparés à ceux observés pour les non-immigrants (les travailleurs nés au Canada et travaillant en 2021 dans la région métropolitaine de Montréal) : parmi ces derniers, 16,9 % utilisaient « le plus souvent » l'anglais et 7,3 % à la fois l'anglais et le français. La comparaison entre ces derniers chiffres et ceux enregistrés pour les immigrants montrent clairement que ces derniers contribuent significativement à renforcer l'image d'un marché du travail orienté vers l'anglais, du moins à Montréal.

Lorsqu'on analyse l'évolution de la situation linguistique au sein d'une société d'immigration, on ne peut se limiter à considérer uniquement la langue utilisée dans l'espace public, même si cette « langue publique » est la seule sur laquelle les autorités publiques peuvent intervenir (du moins directement). Une langue représente en effet bien plus qu'un moyen de communication. Elle est aussi l'expression d'une culture et d'une identité, et à cet égard la langue utilisée dans l'espace privé, au sein du ménage, est bien plus significative que celle utilisée au travail et chez l'épicier du coin. En outre, la langue utilisée au sein du ménage devient presque toujours la langue des enfants, de sorte que dans une perspective générationnelle, de long terme, cette « langue privée » est un indicateur crucial.

Par souci de concision, nous devons nous limiter à la langue parlée « le plus souvent » à la maison. On observe à cet égard une évolution intéressante. La part des immigrants qui au recensement de 2021 ont déclaré parler uniquement le français à la maison augmente fortement pour les immigrants récents, du moins jusqu'en 2015 : ceux arrivés avant 1980 n'étaient que 26,7 % alors que ce pourcentage s'élevait à 37,9 % pour ceux arrivés en 2011-2015 (la progression ayant été continue entre ces deux périodes). Cependant, ceux arrivés en 2016-2021 enregistrent un pourcentage significativement plus bas (32,8 %). Corrélativement, on assiste à une chute considérable de ceux qui parlent le plus souvent l'anglais à la maison : de 30,8 % pour ceux arrivés avant 1980 à 9,2 % pour ceux arrivés en 2011-2015, avec cependant une légère remontée (11,6 %) pour ceux arrivés en 2016-2021. L'essentiel de cette chute s'est produit parmi ceux arrivés en 1980-1990 (16,1 %), ce qui est

principalement dû au départ de nombreux immigrants anglophones ou anglicisés après l'adoption de la Charte de la langue française.

La période la plus récente (2016-2021) est donc caractérisée par une baisse significative de l'utilisation du français parmi les immigrants, tant dans l'espace public (du moins en ce qui concerne la langue de travail) que dans l'espace privé (au sein du ménage).

Dans ce contexte, il est impérieux qu'une politique d'immigration se préoccupe activement de la francisation des immigrants, en agissant certes sur la langue parlée dans l'espace public (au travail, dans les commerces, dans les communications publiques, etc) par les immigrants après leur arrivée, mais aussi d'une manière générale sur leur francisation avant et après leur arrivée .

2. Les vertus et les limites de la planification proposée pour 2024-2027

Les cinq défis que nous venons d'esquisser sont tous pris en compte dans la planification de l'immigration proposée pour 2024-2027. Encore faut-il examiner dans quelle mesure cette planification rencontre ces défis.

2.1 En ce qui concerne le défi « canadien », exprimé par la volonté du gouvernement fédéral d'augmenter très significativement le nombre d'immigrants admis au Canada, la planification de l'immigration québécoise proposée pour 2024-2027 manifeste (avec raison !) sa « perplexité » (MIFI : 12) et répond par l'abstention. Nous ne pouvons qu'applaudir à cette réaction. En effet, il serait vain d'essayer de concurrencer le fédéral dans cette spirale vers des niveaux d'immigration de plus en plus élevés. Les coûts socio-économiques (en ce qui concerne le marché du logement, par exemple) et linguistiques sont sans commune mesure avec les éventuels gains d'une telle aventure migratoire. Peut-on vraiment imaginer que Montréal puisse accueillir, loger et intégrer chaque année près de 100 000 immigrants ?

La planification québécoise pour 2024-2027 se révèle donc très sage en s'abstenant de suivre le gouvernement fédéral lorsqu'il s'agit de déterminer le nombre d'immigrants qui seront admis au Québec au cours des prochaines années.

2.2 Le défi « régional » est explicitement rencontré dans une des douze orientations proposées dans la planification 2024-2027. Cependant, même si l'on affirme que la régionalisation est une des priorités de la planification 2024-2027 (MIFI : 8), l'orientation no 9 (MIFI : 49) occupe moins d'une demi-page sur les dix (pages 43 à 52) consacrées aux orientations proposées, et elle est exprimée selon une formulation plutôt vague : on y parle d' « établissement

« durable », d' « intégration réussie », de « concertation renforcée », de « mesures innovantes et concrètes », mais aucune cible le moins précisément n'y est énoncée.

On peut comprendre l'extrême prudence dont fait preuve la planification 2024-2027 en matière de régionalisation de l'immigration. L'ampleur du défi n'a pas été sous-estimée : on ne manque pas de souligner que selon le recensement de 2021 la région métropolitaine de Montréal héberge 44 % de la population non immigrante du Québec, mais 85 % de la population immigrante et 79 % des résidents non permanents (MIFI : 26). Et cela après un demi-siècle de politique de régionalisation de l'immigration. La seule modification un tant soit peu tangible dans la répartition régionale des immigrants s'observe au profit des régions limitrophes à celles de la RMR de Montréal. Les gains en dehors de ces régions limitrophes sont marginaux. L'obstacle majeur à une véritable réussite de la régionalisation réside dans l'importance primordiale des réseaux (familiaux, culturels, géographiques) dans le choix des immigrants : pour combattre les incertitudes et les difficultés des premières années d'établissement, ces derniers ont besoin de se retrouver parmi ceux qui les ont précédés, qui leur ressemblent et qui peuvent les aider. Un exemple devenu classique de l'importance de ce processus est celui de l'installation des réfugiés vietnamiens qui sont « passés » en 1979 à Rimouski et des quelque 600 réfugiés bosniaques qui y ont été établis en 1996-1997 : après deux ans, il y restait à peine une famille, la plupart des autres ayant rejoint leurs congénères à Montréal et en Ontario (pour les Bosniaques).

La migration internationale est souvent un processus de « migration en chaîne », qui - au Québec comme dans tous les autres pays d'immigration - fait en sorte que la majorité des immigrants se retrouvent dans les grandes régions métropolitaines. Pour pouvoir les attirer en dehors de celles-ci, il faut d'abord y créer des noyaux durables et importants d'immigrants d'origines diverses. Un tel objectif est extrêmement difficile à réaliser dans des zones urbaines qui ne comptent que quelques centaines de milliers d'habitants, et il prend beaucoup de temps.

En attendant que l'on parvienne à constituer une concentration durable et diversifiée d'immigrants dans l'une ou l'autre région métropolitaine en dehors de celle de Montréal, on peut cependant prendre des mesures pour tenter d'y attirer certains immigrants, et la planification 2024-2027 en propose quelques-unes. Parmi celles-ci, il y a lieu de souligner l'aide aux universités situées en région combinée à l'aide offerte aux étudiants étrangers pour que ceux-ci choisissent de poursuivre leurs études au Québec en dehors de Montréal. Une telle approche mérite d'être appuyée, même si elle n'attirera probablement que quelques milliers d'étudiants supplémentaires. En outre, il faudra veiller à la

capacité de garder ces étudiants en région, une fois leurs études achevées. Les mesures proposées pour attirer en région des travailleurs étrangers doivent également être soutenues, même si dans ce cas la capacité de rétention risque d'être plus faible.

2.3 Plusieurs mesures proposées dans la planification 2024-2027 visent à rencontrer, directement ou indirectement, le défi démographique auquel fait face le Québec.

Le premier défi démographique concerne l'évolution du nombre d'habitants. À cet égard, la planification 2024-2027 n'est guère explicite. Elle porte en fait essentiellement sur le vieillissement de la population, ce qui peut se comprendre dans la mesure où elle n'envisage que le court terme. Comme nous l'avons souligné précédemment, l'accroissement naturel (excès des naissances sur les décès) du Québec est sur le point de devenir négatif et la quasi-totalité de l'accroissement du nombre d'habitants est due à l'immigration internationale. La croissance progressive et conditionnelle (entre autres à l'atteinte de certains objectifs linguistiques) de l'immigration proposée dans le scénario 1 (MIFI : 51) pour les prochaines années permettra sans doute de compenser la baisse de l'accroissement naturel, mais si cette croissance de l'immigration ne se poursuit pas par la suite, il est fort à craindre que cet accroissement naturel deviendra de plus en plus négatif, avec les conséquences significatives qu'une telle évolution ne peut manquer d'avoir sur la structure par âge de la population, caractérisée déjà aujourd'hui par un vieillissement rapide dans toutes les régions.

La planification 2024-2027 considère donc essentiellement le second défi démographique, à savoir le vieillissement de la population et non l'effectif de celle-ci (MIFI : 35-36 et 46). Très significativement, l'orientation 5 est intitulée : Immigration jeune. Le problème à cet égard réside dans la signification donnée au qualificatif « jeune ». L'immigration ne remplace en effet pas les naissances manquantes. Un immigrant n'égalé pas un nouveau-né.

Il importe cependant avant tout de définir ce que l'on entend par « vieillissement » de la population : s'agit-il de l'augmentation de l'âge moyen de celle-ci ? de l'augmentation de la part de la population « âgée » et de la baisse de celle d'âge « actif » ? de l'âge moyen de ces deux sous-groupes de population ? Selon la définition adoptée, l'impact de l'immigration sera différent.

Les effets de l'immigration sur l'âge moyen de la population sont très largement surestimés. L'âge moyen de la population québécoise est actuellement de 43 ans et celui des immigrants à leur arrivée est d'environ 30 ans. Cet écart important porte généralement à croire que l'immigration permet de rajeunir significativement la population. Il est vrai que, par définition, lorsqu'on accueille

des membres plus jeunes, la société dans son ensemble (population d'accueil plus nouveaux immigrants) rajeunit. Mais ce « rajeunissement » est très marginal, pour ne pas dire dérisoire. Un petit calcul illustre aisément la faiblesse de ce processus.

La population québécoise s'élève actuellement à 8,8 millions d'habitants. En multipliant ce chiffre par 43 (l'âge moyen de la population d'accueil) et en y ajoutant le chiffre de 60 000 immigrants (le nombre prévu pour 2027 dans la planification 2024-2027) multiplié par 30 ans (l'âge moyen des immigrants à leur arrivée), on obtient une population totale de 8860 mille habitants, dont l'âge moyen est de 42,9 ans, soit à peine un dixième d'année en moins. On pourrait bien sûr objecter que cet apport migratoire se reproduira l'année suivante, mais ce faisant on oublie que l'année suivante les immigrants de l'an 1 auront vieilli d'un an, tout comme aura vieilli la population d'accueil. On devrait aussi tenir compte de la fécondité des immigrants, qui est supérieure à celle de la population d'accueil (1,8 enfant par femme au lieu de 1,5) mais n'affecte que marginalement la fécondité de l'ensemble (la part des nouvelles immigrantes dans le total des femmes en âge d'avoir des enfants est relativement faible).

Plutôt que d'examiner l'âge moyen de la population dans son ensemble, on pourrait considérer l'âge moyen de la population d'âge actif. Dans ce cas, l'immigration internationale a pour effet de faire vieillir l'âge moyen, ce qui ne devrait guère surprendre, puisque les immigrants entrent dans les âges actifs bien plus tard (à leur arrivée, donc autour de 30 ans) que les membres de la population d'accueil. Et cet effet de vieillissement est encore plus prononcé lorsqu'on considère non la population d'âge actif, mais la population active, puisque dans le cas des immigrants les difficultés d'intégration au marché du travail retardent souvent considérablement leur entrée dans la population active.

La part de la population âgée de 65 ans et plus est un autre indicateur du vieillissement d'une population. Or, comme l'a démontré Marois en ayant recours à des simulations, « L'objectif voulant éviter que la part des 65 ans et plus dépasse 25 % de la population relève presque exclusivement de la fécondité et de la mortalité. Le facteur migratoire n'y a qu'un impact marginal et à très court terme » (Marois, 2008 : 72). Mentionnons ici que ce pourcentage de 25 % est prévu pour 2031 (il était de 7 % en 1971).

Un tel accroissement de la population âgée de 65 ans et plus a évidemment une implication immédiate en termes de dépenses de santé et de retraite. C'est pourquoi certains ont avancé que, pour assurer la solvabilité des systèmes de santé et de retraite, on devrait avoir recours à l'immigration. Or, toujours selon les simulations réalisées par Marois (2008), le déclin de la population des 20-64 ans est inévitable pour tout niveau de fécondité quelque peu réaliste, car

maintenir la part des 20-64 ans grâce à l'immigration impliquerait des niveaux d'immigration extrêmement élevés, difficile à soutenir à long terme. Par exemple, avec un indice de fécondité de 1,6 enfant par femme il faudrait accueillir chaque année 96 000 immigrants (122 000 avec un indice de 1,4).

Dans tout ce débat, on oublie que ces immigrants que l'on entend recevoir pour contrer le vieillissement démographique vont vieillir eux aussi et qu'ils rejoindront plus rapidement le groupe des 65 ans et plus que les personnes de la population d'accueil, puisqu'ils arrivent en moyenne à l'âge de 30 ans. Comme les immigrants disposeront de moins d'années pour construire leur fonds de pension, ils feront face à plus de difficultés lors de la transition entre « vie active » et retraite, ce que confirme une étude récente de Silva-Ramirez et al. (2023). Pour assurer les soins de santé et les retraites dont ces immigrants auront besoin, il faudra alors accueillir encore plus d'immigrants, et on se retrouve ainsi dans une spirale cumulative continue.

La conclusion que nous devons retenir de cette brève analyse est qu'il est très difficile de modifier la structure par âge d'une population par la seule immigration internationale. La seule manière de rajeunir durablement et de façon marquée cette structure par âge est de « faire venir » des enfants en bas âge, soit par la fécondité, soit par l'immigration. Comme il est difficile de concevoir une politique d'immigration qui ne permettrait que l'accueil d'orphelins en bas âge, il ne reste que la fécondité, c'est-à-dire accueillir des personnes à l'âge zéro. On ne doit donc guère être surpris de la prudence manifestée dans la planification 2024-2027 lorsqu'il s'agit de rajeunissement démographique. Cette planification tient bien compte du fait que le problème crucial se trouve du côté des groupes d'âge « jeunes » : on est très conscient qu'il importe d'accueillir des « jeunes familles » et « un nombre important d'enfants » (MIFI : 46), mais on se garde bien de proposer des cibles précises tout comme on s'abstient d'évaluer l'impact (nécessairement très limité) d'une cible donnée. En outre, on semble se contenter d'une définition assez large de ce qu'est une personne « jeune » : on souligne, avec raison, la contribution des immigrants âgés « de moins de 35 ans », mais - comme nous l'avons souligné - il ne suffit certes pas que les immigrants soient âgés de moins de 35 ans pour qu'ils rajeunissent significativement la population.

Cette conclusion doit cependant être nuancée lorsque, plutôt que de considérer le Québec dans son ensemble, on envisage plutôt l'impact de l'immigration sur la structure par âge de la population de la région de Montréal, là où se concentre la vaste majorité des immigrants. Dans cette région, le vieillissement démographique est nettement plus lent qu'ailleurs, et l'immigration internationale y freine de façon plus marquée ce vieillissement (la migration

interprovinciale et interrégionale joue également un rôle non négligeable), sans cependant y renverser la tendance, loin de là.

2.4 En ce qui concerne le défi économique, on pourrait croire, en examinant la composition proposée de l'immigration permanente selon le scénario 1 (accueil de 60 000 immigrants en 2027 contre 50 000 en 2024), que la planification 2024-2027 privilégie une immigration économique visant à enrichir la population d'accueil. En effet, la totalité de la croissance proposée de l'immigration permanente serait due à la croissance du nombre de travailleurs qualifiés (+ 10 000). Lorsqu'on compare avec le scénario 2 (aucune augmentation de l'immigration permanente), on pourrait conclure que l'on n'accepterait une croissance du nombre d'immigrants qu'à la condition que ces immigrants supplémentaires soient tous des immigrants économiques (aucune augmentation n'est prévue pour les réfugiés et pour le regroupement familial). Une telle interprétation doit être fortement nuancée.

Tout d'abord, il y a lieu de rappeler que les « travailleurs qualifiés » ne sont pas tous des travailleurs. En effet, tous les membres de la famille directe inclus dans la demande du requérant principal et qui l'accompagnent appartiennent à la même catégorie d'immigration que le requérant principal. La plupart des enfants et dans plusieurs cas le conjoint ou la conjointe ne rejoindront pas le marché du travail (du moins à court et moyen terme). On peut estimer à environ 20 % la part de ces non-travailleurs.

En outre, il importe d'examiner ce que l'on entend ici par « immigrant économique ». La note 1 du tableau 1 (MIFI : 53) spécifie que les membres de ce groupe (qui sont presque tous des « travailleurs qualifiés », le nombre d'immigrants investisseurs étant très faible) sont, outre les personnes sélectionnées dans le cadre du Programme régulier des travailleurs qualifiés, celles sélectionnées dans le volet « Travailleurs étrangers temporaires » du Programme de l'expérience québécoise (PEQ) et dans les programmes pilotes d'immigration permanente. Ces programmes pilotes visent explicitement à réduire la pénurie de main-d'oeuvre dans trois domaines : la transformation alimentaire, la santé (les préposés aux bénéficiaires) et celui de l'intelligence artificielle, des technologies de l'information et des effets visuels. Notons que les personnes sélectionnées dans le volet « Diplômés du Québec » du PEQ doivent être ajoutées aux chiffres (le + 10 000 immigrants) présentés dans ce tableau, car elles sont admises « en continu et hors plafond » (MIFI : 43).

En d'autres termes, une part importante de ces immigrants économiques supplémentaires seront des travailleurs déjà présents au Québec et/ou des travailleurs admis pour tenter de résoudre à court et moyen terme la pénurie de

main-d'oeuvre. Il semble donc bien que la croissance de l'immigration permanente, telle que prévue dans le scénario 1 de la planification 2024-2027, aie essentiellement pour objectif de réduire les pénuries de main-d'oeuvre, pénuries qui se manifestent d'ailleurs dans toutes les régions du Québec. Au moins trois orientations de la planification 2024-2027 font d'ailleurs explicitement référence à la nécessité de résoudre les problèmes de pénurie de main-d'oeuvre.

On ne peut évidemment qu'être d'accord avec un tel objectif de réduction des pénuries de main-d'oeuvre, avec cependant trois réserves. La première est qu'il faudra veiller à ce que les admissions supplémentaires soient bien concentrées dans les secteurs et les régions où les pénuries sont significatives. La deuxième réserve est que cette approche qui tente de résoudre les pénuries de main-d'oeuvre par l'immigration ne peut qu'être un adjuvant temporaire à d'autres mesures, plus particulièrement celles qui visent à améliorer la productivité et les salaires dans les secteurs souffrant de pénuries de main-d'oeuvre. Il ne faudrait pas répéter l'expérience vécue dans les secteurs du textile et de la bonneterie, secteurs que l'on avait essayé de maintenir artificiellement en vie grâce à une main-d'oeuvre immigrante qui travaillait à bas salaires dans les *sweat-shops* de Montréal. La troisième réserve est que, précisément parce qu'il ne peut s'agir que d'une aide temporaire, dans la mesure où elle aura réussi à résoudre les pénuries de main-d'oeuvre cette immigration ne pourra plus être justifiée ultérieurement par ce même argument. Ces trois réserves impliquent que des procédures très serrées devront être mises en place pour vérifier le degré de réussite de cette approche visant à combattre les pénuries de main-d'oeuvre par l'immigration.

D'une manière plus générale, on peut comprendre que si la totalité de l'augmentation de l'immigration, telle que proposée selon le scénario 1 (tableau 1) est assumée par l'immigration économique, c'est tout simplement parce que cette dernière est la seule sur laquelle le Québec exerce (quasiment) les pleins pouvoirs. En matière d'immigration humanitaire (regroupement familial, accueil des réfugiés), la capacité d'intervention du Québec est limitée (sauf pour les réfugiés sélectionnés à l'étranger, qui représentent environ la moitié des réfugiés mais seulement 6 % du total de l'immigration permanente).

2.5 Le défi linguistique posé par l'immigration est largement pris en compte dans la planification 2024-2027, ce qui n'est guère surprenant, dans la mesure où, comme nous l'avons souligné précédemment, cette immigration contribue significativement à fragiliser la présence du français, du moins dans la région de Montréal. Afin de contrer cette fragilisation, la planification 2024-2027 propose une série de mesures directes (orientation 1 : Immigration francophone; orientation 2 : Francisation Québec) et indirectes (par exemple : hausse de

l'immigration par le biais du PEQ, volet Diplômés du Québec; hausse de l'immigration sélectionnée par Québec; hausse de l'immigration en région). L'objectif explicite est celui d'une immigration qui soit dorénavant presque totalement francophone, du moins pour l'immigration gérée par le Québec. On souligne opportunément que pour atteindre cet objectif, la très nécessaire coordination gouvernementale sera renforcée.

On ne peut qu'applaudir à un tel objectif. Il importe cependant de calmer quelque peu notre enthousiasme, et cela pour deux raisons. La première concerne la définition même de ce qu'est un immigrant francophone. Selon les tableaux 1 et 2 du Cahier de consultation de la planification 2024-2027, qui précisent quantitativement les objectifs de la planification 2024-2027 (MIFI : 53 et 54), un francophone est une personne qui « connaît » le français. Dans ces deux tableaux, on parle explicitement de la « proportion d'immigrants connaissant le français », de la « proportion d'immigrants adultes connaissant le français », de la « proportion de la connaissance du français dans l'immigration économique (requérants principaux) ». Cependant, l'on n'est même pas en mesure de vérifier jusqu'où s'étend cette « connaissance » du français, puisque dans la présentation de l'orientation 1 (« Rehaussement de la part de l'immigration francophone ») qui précède la présentation de ces tableaux, il est précisé qu'il s'agit d'immigrants « *déclarant* connaître le français à l'admission » (MIFI : 44 - les italiques sont nôtres). Il est vrai que pour un certain nombre d'immigrants cette connaissance du français aura été prouvée par un diplôme ou certificat suite à la réussite d'un cours. Le problème est qu'on ne sait pas quel pourcentage d'immigrants a fourni quel genre de preuves et pour quel niveau de maîtrise. Pour ceux qui ne fournissent pas cette preuve, il nous semble légitime de se méfier d'une déclaration basée sur une auto-évaluation dans le cadre d'une procédure d'admission.

Certains ne manqueront pas de mentionner qu'il y a une forte correspondance entre la connaissance du français telle que déclarée lors du recensement (où une possibilité d'admission n'est plus en cause...) et la langue de travail. Nous nous permettons à cet égard de rappeler que lorsqu'il s'agit de la langue de travail, il n'y a (sauf très rares exceptions) que deux langues en présence, soit le français et l'anglais, et que le plus souvent l'immigrant (comme d'ailleurs la plupart des travailleurs) n'a guère le choix de la langue qu'il utilisera. En outre, et surtout, la langue de travail est un indicateur très discutable de la langue parlée dans l'espace public, d'abord parce que beaucoup ne participent pas au marché du travail, et surtout parce que ce qui importe est la langue utilisée dans les autres activités publiques, lorsque la personne a le choix (du moins à Montréal) entre le français et l'anglais (dans les commerces, dans les activités culturelles, etc.). Par exemple, un immigrant peut très bien utiliser le français à son lieu de travail (parce qu'il n'a guère eu le choix), mais après son travail, une

fois arrivé au dépanneur du coin il répondra « Hi ! » après avoir été accueilli par un « Hi ! Bonjour ! ».

Définir un immigrant comme francophone sur la base d'une auto-déclaration dans le cadre d'une procédure d'admission nous apparaît donc éminemment discutable. Il serait bien plus judicieux, nous semble-t-il, d'exiger de tout immigrant (sauf quelques exceptions bien ciblées) une preuve de cette connaissance du français, par exemple un certificat de réussite d'un cours visant à l'apprentissage solide du français.

Il y a une seconde raison pour laquelle notre enthousiasme pour les mesures visant à rehausser l'immigration francophone doit être tempéré. S'il est vrai que l'immigration risque de fragiliser la présence du français (du moins à Montréal), il est tout aussi vrai que cette immigration n'est pas la cause principale du déclin du français observé tant dans l'espace public que dans l'espace privé. Rendre les immigrants seuls responsables de ce déclin est totalement injustifié. À cet égard, le résultat d'une simulation effectuée par deux chercheurs de Statistique Canada dans le cadre des prévisions démo-linguistiques 2011-2037 (Houle et Corbeil, 2017) ne peut être passé sous silence. Cette simulation avait montré que même en l'absence de toute immigration après 2017, le pourcentage de la population de langue française au Québec continuerait de diminuer, et ce quel que soit l'indicateur linguistique adopté (langue maternelle, langue parlée le plus souvent à la maison, PLOP-première langue officielle parlée). Nous avons d'ailleurs pu dégager le même type de résultat dans nos prévisions démo-linguistiques réalisées pour l'OQLF.

Les résultats d'une autre étude réalisée par les deux mêmes chercheurs de Statistique Canada, cette fois à la demande de l'OQLF (Houle et Corbeil, 2021), illustrent bien les limites d'une politique de francisation de l'immigration internationale. Dans cette étude, ces chercheurs ont calculé l'impact que pouvaient exercer sur l'évolution future (telle que prévue dans leur étude de 2017) certaines modifications radicales dans la structure des flux d'immigration.

Si tous les immigrants économiques (qui représentent environ les deux tiers de l'immigration totale et 90 % de la sélection québécoise) provenaient de pays francophones (donc 100 % au lieu des 53,5 % du scénario de référence utilisé en 2017), la baisse du groupe francophone défini selon la langue maternelle serait de 78,9 % en 2011 à 71,6 % en 2037, au lieu de 70,1 %; pour le groupe francophone défini selon la langue parlée à la maison, la baisse serait de 81,6 % à 76,5 % au lieu de 74,4 %; pour le groupe défini selon la connaissance du français, la baisse serait de 94,4 % à 94,3 % au lieu de 93,5 %; pour le groupe dont le PLOP est le français, la baisse serait de 85,5 % à 83,6 % au lieu de 82,1 %.

Si tous les immigrants économiques « connaissent » le français à leur arrivée au Québec (donc 100 % au lieu des 85,3 % du scénario de référence), la baisse serait de 78,9 % à 70,4 % au lieu de 70,1 % pour la langue maternelle; de 81,6 % à 74,9 % au lieu de 74,4 % pour la langue parlée à la maison; de 94,4 % à 94,2 % au lieu de 93,5 % pour le groupe défini selon la connaissance du français; de 85,5 % à 82,7 % au lieu de 82,1 % pour le PLOP.

Si tous les immigrants économiques avaient le français comme première langue officielle parlée (PLOP), soit 100 % au lieu des 71 % du scénario de référence, la baisse serait de 78,9 % à 71,4 % au lieu de 70,1 % pour la langue maternelle; de 81,6 % à 76,1 % au lieu de 74,4 % pour la langue parlée à la maison; de 94,4 % à 94,3 % au lieu de 93,5 % pour le groupe francophone défini selon la connaissance du français; de 85,5 % à 83,8 % au lieu de 82,1 % pour le PLOP. Il peut sembler surprenant qu'avec 100 % des nouveaux immigrants économiques ayant le français comme première langue officielle parlée, le gain pour le PLOP soit aussi faible. Pour cet indicateur comme pour les autres, cela est probablement dû au poids du passé : à long terme, l'impact cumulatif (sur plusieurs décennies) d'une francisation insuffisante est très réel.

La conclusion que l'on peut dégager de ces simulations est très claire : quel que soit l'indicateur linguistique utilisé pour définir le groupe linguistique francophone, même des mesures extrêmes, totalement utopiques, ne permettent pas de renverser la tendance à long terme du déclin du poids démographique des francophones au sein de la société québécoise. Un tel résultat ne devrait pas surprendre : tout comme cela est le cas pour l'impact démographique et économique de l'immigration, agir sur le profil linguistique des immigrants n'exerce qu'un effet marginal parce que la part des immigrants dans l'ensemble de la population est faible. On ne peut espérer modifier significativement et durablement le profil de l'ensemble en agissant sur le profil d'une petite minorité (quelque 15 %) de la population. Comme le soulignent les auteurs du rapport de l'OQLF publié en 2021 : « Une modification dans la composition linguistique de l'immigration économique n'ajouterait donc que quelques milliers de personnes de langue française, tous indicateurs confondus, chaque année, sur une population de plusieurs millions de personnes. Ainsi, une telle modification n'influencerait que de manière limitée la progression de ces indicateurs » (Houle et Corbeil, 2021 : 39).

Les résultats que nous venons de présenter ne portent que sur l'ensemble de la population québécoise. Or, la situation actuelle et celle à prévoir pour les prochaines décennies démontrent que la pérennité du français au Québec se joue en fait à Montréal. Si de nouvelles mesures sont introduites pour, sinon renforcer la présence du français au Québec, du moins freiner la tendance au

déclin, elles devraient donc, directement ou indirectement, porter sur la région de Montréal. À cet égard, certains résultats régionaux obtenus par Houle et Corbeil (2021) dans leur rapport publié par l'OQLF, ne sont guère encourageants. Les seuls résultats régionaux publiés concernent l'impact d'une redistribution régionale des immigrants (quelle que soit leur catégorie d'admission) et ils ne portent que sur la région métropolitaine de Montréal. Même le scénario le plus extrême, selon lequel la moitié des immigrants s'établissent en dehors de la RMR de Montréal lors de leur arrivée (au lieu des 14 % du scénario de référence), ne permet qu'un faible gain pour le groupe francophone de la RMR. Si ce dernier est défini en termes de langue maternelle, la baisse de son poids démographique serait de 64,3 % en 2011 à 56,4 % en 2037 au lieu de 54,5 %. Si le groupe francophone est défini en termes de langue parlée à la maison, la baisse serait de 68,7 % à 62,0 % au lieu de 60,8 %. Et si le groupe francophone est défini en termes de première langue officielle parlée (PLOP), la baisse serait de 75,7 % à 73,4 % au lieu de 73,0 %. Avec de tels chiffres, on est loin d'un renversement de la tendance au déclin du groupe francophone de la région de Montréal, et cela même avec une mesure aussi utopique que celle qui conduirait à ce que 50 % (soit un triplement par rapport à aujourd'hui) de tous les immigrants s'établiraient dès 2017 « en région ».

Dans tout ce débat sur les effets de la francisation des immigrants, on semble oublier une distinction fondamentale, qui est celle entre le niveau « micro » (celui des individus) et le niveau « macro » (celui des groupes). Au niveau individuel, nous pouvons raisonnablement supposer que la vaste majorité des immigrants finira par s'intégrer au groupe francophone, du moins après une ou deux générations. Si l'on considère certains résultats du recensement de 2021, il semble cependant qu'il faut attendre au moins deux générations, donc la génération 3. En effet, chez les personnes de deuxième génération (les enfants des immigrants de génération 1) âgées de moins de 50 ans (qui donc pour la plupart ont été scolarisées en français) l'utilisation du français au travail n'est guère différente de celle observée chez leurs parents de la génération 1. La langue de travail est certes un indicateur discutable de la langue utilisée dans l'espace public, mais un tel résultat devrait nous porter à conclure qu'il faut probablement attendre la génération 3 (les petits-enfants des immigrants) avant de parler d'une intégration linguistique généralisée dans l'espace public.

Par contre, au niveau des groupes, ce comportement linguistique favorable au groupe francophone ne joue qu'un rôle très secondaire, comme l'ont démontré Bourbeau et al. (2011). En effet, pendant tout ce temps (une ou probablement deux générations) que prend l'intégration linguistique au niveau individuel, deux facteurs démographiques exercent un impact majeur sur le groupe francophone, à savoir l'immigration internationale et surtout la fécondité. Les quelques milliers de personnes que le groupe francophone gagne chaque année grâce à

l'intégration linguistique des immigrants sont plus que neutralisés par un important déficit des naissances et par l'arrivée de nouveaux immigrants non francophones (sans oublier les francophones qui s'anglicisent, et qui sont deux fois plus nombreux que les anglophones qui se francisent).

L'impact de la sous-fécondité est particulièrement important sur l'île de Montréal, où la fécondité du groupe francophone n'est que de 1,1 enfant par femme, à peine la moitié de ce qui est nécessaire pour maintenir constant l'effectif de ce groupe. Une telle sous-fécondité implique que le déficit des naissances y est d'environ 10 000 par année. Si on y ajoute les quelque 10 000 à 15 000 immigrants non francophones qui s'y établissent chaque année, on comprend que le pourcentage de locuteurs du français ne peut que baisser, et ce quel que soit l'indicateur linguistique adopté, et cela même si la plupart de ces immigrants finiront à plus ou moins long terme par se franciser.

3. Quelques suggestions

De ce qui précède, le lecteur comprendra que, même si nous avons souligné les limites de la planification 2024-2027, celle-ci représente une réponse solide aux multiples défis que rencontre la politique migratoire du Québec. Il nous semble que dans son ensemble cette planification va aussi loin que possible pour tenter de freiner la tendance lourde au vieillissement de la population et au déclin de la présence du français, tout en s'attaquant au problème continu de la régionalisation et au problème plutôt conjoncturel de la pénurie de main-d'oeuvre. Quant au défi « canadien » (le poids démographique et politique du Québec au sein du Canada), on se contente - avec raison ! - de provisoirement l'ignorer (même s'il finira par nous rattraper...).

En guise de conclusion, nous nous permettons cependant de soumettre humblement quelques suggestions qui pourraient éventuellement renforcer la capacité de la planification 2024-2027 d'atteindre ses objectifs.

3.1 La première mesure que nous tenons à mentionner est sans doute implicitement contenue dans la planification proposée, mais il nous semble important d'explicitier son contenu. Si nous applaudissons à la proposition qui consiste à augmenter graduellement le nombre d'immigrants à la condition que ces nouveaux arrivants respectent un certain nombre de critères (en termes de profil linguistique, d'origine géographique, de catégorie et programme d'admission, d'âge, de région d'établissement, de niveau de compétence professionnelle, en distinguant le requérant principal des non-requérants), encore faut-il s'assurer que ces critères seront effectivement pris en compte. En d'autres termes, il nous semble indispensable de construire un bilan détaillé des

immigrants accueillis chaque année répartis selon chacun de ces critères, étant entendu que l'évolution proposée pour 2024-2027 puisse être remise en cause et éventuellement ajustée si l'un ou l'autre de ces critères n'était pas respecté de manière significative. Une telle mesure nécessite un travail considérable de collecte et d'analyse des données, que l'Institut de la statistique du Québec pourrait assumer en collaboration avec le MIFI.

3.2 À la lecture du Cahier de consultation de la planification 2024-2027 on comprendra combien il est difficile de mettre au point une telle planification alors même que dans plusieurs domaines le manque de connaissances solides est manifeste. Que l'on songe à la régionalisation de l'immigration : au-delà des hypothèses, a-t-on vraiment tenté de mesurer les facteurs qui déterminent le choix des immigrants en matière de lieu d'établissement ? Ou encore, en matière d'objectifs économiques, a-t-on vraiment évalué dans quelle mesure l'immigration permet de résoudre le problème des pénuries de main-d'oeuvre ? Et encore : Que recouvrent en réalité les concepts souvent utilisés de « capacité d'accueil » et de « capacité d'intégration » ? Peut-on mesurer l'impact des liens qui unissent l'immigration temporaire et l'immigration permanente ? L'importance croissante de l'immigration temporaire ne nécessite-t-elle pas la mise à jour de l'étude de Bourbeau et al. (2011), qui visait à quantifier la part de chaque composante de l'évolution démo-linguistique pour la période 1996-2006 ? Comment les autres sociétés d'immigration ont-elles tenté de résoudre des défis semblables aux nôtres ? Les exemples ne manquent pas. D'une manière générale, quelle que soit la question posée, a-t-on toujours distingué l'île de Montréal et le reste de la région métropolitaine de Montréal du reste du Québec, trois régions qui connaissent des dynamiques démographiques, socio-économiques, résidentielles, linguistiques, etc., très différentes ? La nécessaire étude « de suivi » que nous avons mentionnée ci-dessus ne devrait donc pas être la seule. À cet égard nous ne pouvons qu'applaudir à l'initiative du Fonds de recherche du Québec (FRQSC) qui vient d'annoncer qu'il prépare, en collaboration avec le MIFI, un programme de recherche spécifiquement consacré à l'étude de l'immigration internationale.

3.3 La définition de ce qu'est un immigrant francophone devrait être plus contraignante : qu'il suffise de déclarer lors de la procédure d'admission que l'on « connaît » le français ne garantit en aucune manière que le français sera couramment utilisé dans l'espace public en général (pas seulement au travail), surtout si l'immigrant concerné s'établit à Montréal. De même, être originaire d'un pays dont la langue officielle est le français ne garantit pas que l'immigrant concerné maîtrise le français et l'adoptera comme langue d'usage public une fois établi à Montréal. D'ailleurs, se limiter aux seuls pays officiellement francophones nous apparaît discutable, car cela met en péril la très saine diversité culturelle de l'immigration au Québec. En outre, l'expérience a montré

que les immigrants en provenance de pays autres qu'officiellement francophones, ont fait preuve d'une intégration économique et linguistique souvent remarquable. L'exemple des immigrants dits « latinos » mérite à cet égard d'être mentionné. Il nous semble qu'au lieu de se fonder sur une auto-déclaration (et donc sur une auto-évaluation possiblement biaisée) ou sur l'origine géographique, il y aurait intérêt à exiger pour tout immigrant la réussite d'un examen démontrant une solide maîtrise du français, et cela avant l'arrivée au Québec.

3.4 De même, la définition de ce qu'est un immigrant « jeune » nous apparaît discutable. L'arrivée d'une personne âgée de « moins de 35 ans » ne fera guère rajeunir la population québécoise si cette personne a 25 ou 30 ans. Il y aurait lieu, nous semble-t-il, de privilégier l'arrivée de personnes âgées de moins de 25 ans. Une telle mesure impliquerait évidemment l'arrivée d'un nombre moins important d'enfants en bas âge, un effet collatéral auquel on pourrait cependant remédier en offrant des avantages particuliers aux jeunes immigrants pour qu'ils deviennent rapidement de jeunes parents.

3.5 Toujours dans la perspective de freiner le vieillissement de la population québécoise, un recours intensif à l'adoption internationale devrait être envisagé. Un immigrant n'égale pas un bébé, sauf si cet immigrant est lui-même un bébé. Sans doute le contexte actuel en matière d'adoption internationale est-il aujourd'hui différent de celui des années 1980-1990, plusieurs pays auparavant « exportateurs » ayant fortement restreint, voire empêché, l'adoption internationale de leurs enfants orphelins en bas âge. Par contre, il y a malheureusement aujourd'hui suffisamment de crises humanitaires (guerres, famines) pour créer un « bassin » d'orphelins auquel le Québec devrait s'empresse de porter secours.

3.6 Une autre mesure qui pourrait aider au rajeunissement de la population serait de limiter la réunion des familles au seul accueil des enfants en bas âge (en plus bien sûr du conjoint ou de la conjointe). En accueillant les parents des immigrants, on fait vieillir la population (un immigrant ayant en moyenne 30 ans, ses parents auront en moyenne 50 à 55 ans...). Il est cependant à noter qu'avant que le Québec puisse intervenir, le gouvernement fédéral (IRCC-Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada) doit prendre une décision positive quant à l'admissibilité pour parrainer une personne, et que IRCC spécifie explicitement que « le parrainage de parents et de grands-parents n'est pas prioritaire ». On peut donc supposer que le nombre de parents et grands-parents accueillis au Québec dans le cadre du programme de réunion des familles est faible; il serait cependant utile de vérifier cela.

3.7 Puisque la pérennité du français est assurée en dehors de la région métropolitaine de Montréal, il importe de concentrer les efforts sur cette dernière région. Comme les simulations de Houle et Corbeil (2021) l'ont démontré, des mesures directes (consistant par exemple à limiter le nombre d'immigrants qui s'établissent dans la RMR de Montréal) ont un effet limité. On ne peut d'ailleurs guère soutenir que la politique de régionalisation de l'immigration menée depuis près d'un demi-siècle est une réussite. Sans doute, plusieurs mesures proposées dans la planification 2024-2027, par exemple celles visant à augmenter significativement l'accueil de travailleurs et d'étudiants étrangers « en région », méritent d'être appuyées, de même que celles visant à garder ces travailleurs et ces étudiants en région à la fin de leur premier contrat ou de leurs études. De telles mesures permettront à tout le moins un gain de quelques milliers de personnes au profit des régions situées en dehors de la RMR de Montréal.

Mais la vraie solution au problème de la régionalisation de l'immigration se situe, à notre humble avis, dans la mise en place dans quelques centres urbains importants de noyaux substantiels d'immigrants de profil similaire, afin de permettre l'action intégrative qu'exercent les réseaux de solidarité entre immigrants et ainsi déclencher un processus de migrations « en chaîne ». C'est ce dernier processus qui explique que dans tous les pays d'immigration, la vaste majorité des immigrants s'établissent dans quelques grandes régions métropolitaines. Promouvoir une telle concentration dans quelques régions métropolitaines plus « petites » situées en région constitue, selon nous, la voie à suivre. Bien sûr, il s'agit là d'un investissement à long terme (oserait-on rappeler que le long terme commence aujourd'hui ?).

3.8 Une dernière remarque, qui n'est qu'une constatation mais qui implique aussi une suggestion pour l'avenir, porte sur l'immigration temporaire. Étant donné l'ampleur qu'a prise cette dernière et les liens nombreux et étroits entre immigration temporaire et immigration permanente, on aurait pu s'attendre à ce que la planification 2024-2027 qui nous est soumise envisage simultanément les deux phénomènes. On peut comprendre que par manque de temps, pour pouvoir proposer une planification solide (ce qui est le cas !) en matière d'immigration permanente, on ait dû se résoudre à se limiter à cette dernière (à l'exception de quelques considérations incidentes sur l'immigration temporaire, essentiellement lorsqu'on soulève la question de la capacité d'accueil). On peut cependant espérer qu'à l'avenir l'immigration permanente et l'immigration temporaire seront traitées simultanément et en conjonction.

Références bibliographiques

Boudarbat, B. et G. Grenier (2014). *L'impact de l'immigration sur la dynamique économique du Québec*, rapport soumis au Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI), Montréal.

Bourbeau, R. et al. (2011). *Les composantes de la dynamique démographique régionale au Québec (1996-2006)*. Montréal, Office québécois de la langue française.

Doyle, M. et al. (2023). *The Economics of Canadian Immigration Levels*, Waterloo (Ont.), U. of Waterloo, Canadian Labour Economics Forum, Working Paper #5.

Duhamel, F.-X. (2023). « *Province could lose 'political weight' as Canada grows* », *The Globe and Mail*, 24 juin 2023, p. A6.

Fortin, P. (2022). *La politique d'immigration fédérale expansive : conséquences pour le Canada et pour le Québec*, étude soumise au Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI), Montréal.

Houle, R. et J.-P. Corbeil (2017). *Projections linguistiques pour le Canada, 2011 à 2036*. Ottawa, Statistique Canada.

Houle, R. et J.-P. Corbeil (2021). *Scénarios de projection de certaines caractéristiques linguistiques de la population du Québec (2011-2036)*. Montréal, Office québécois de la langue française.

ISQ (2023). *Le bilan démographique du Québec. Édition 2023*. Québec, Institut de la statistique du Québec.

Marois, G. (2008). « *La migration de remplacement : un exercice méthodologique en rapport aux enjeux démographiques du Québec* ». *Cahiers québécois de démographie*, 37(2) : 237-261.

MIFI (2023). *La planification de l'immigration au Québec pour la période 2024-2027. Cahier de consultation*. Montréal, Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration.

Polèse, M. (2023). *Le Miracle québécois*. Montréal, Les Éditions du Boréal.

Silva-Ramirez, R. et al. (2023). « *Les retraités au Canada : portrait comparatif selon le statut d'immigrant* ». *Canadian Journal on Aging / La revue canadienne du vieillissement* (publication en ligne).

Termote, M. (2011). « *The Efficiency of Immigration and Integration Policies* », *Population Review*, 50(2) : 90-108.

xxx

Résumé

Ce mémoire comporte trois parties. Après avoir brièvement esquissé les principaux défis que rencontre la politique québécoise d'immigration, à savoir les défis canadien, régional, démographique, socio-économique et linguistique, nous examinons dans quelle mesure la planification pluriannuelle 2024-2027, telle que présentée dans le Cahier de consultation préparé par le MIFI, tente de répondre à ces défis. Dans une dernière partie, en guise de conclusion, nous nous permettons de soumettre - très humblement - quelques suggestions qui pourraient éventuellement renforcer l'efficacité de cette planification.